



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **DÉCISION N° 2026-06 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR GUILLAUME LEGUEDEY**

**Le Directeur Général du Crous de l'académie de Versailles,**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L221-2 à L221-7 ;

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R 822-13 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 23/04/2024 portant nomination de Monsieur Emmanuel PARISIS dans l'emploi de directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Versailles à compter du 1er mai 2024.

Vu la décision n°2024-18 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume LEGUEDEY,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Guillaume LEGUEDEY est habilité à signer, en sa qualité de Directeur de la stratégie et du financement de l'immobilier tous les actes et documents relevant du fonctionnement interne de sa direction d'affection, étant rappelé que ces derniers sont limitativement énumérés à l'annexe I de la présente décision.

#### **Article 2**

Conformément aux dispositions référencées, et au cadre réglementaire applicable, la présente délégation est accordée à titre personnel, sans possibilité de subdélégation à l'initiative de l'intéressé.

#### **Article 3**

La présente délégation prend effet à compter de sa publication sur le site internet du Crous de Versailles et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant.

#### **Article 4**

La présente délégation abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

Fait à Versailles,

Le Directeur général du Crous de l'académie de Versailles

Signé électroniquement par : Emmanuel PARISIS  
Date de signature : 20/04/2025  
Qualité : Le Directeur Général du CROUS de l'académie de Versailles



M. Emmanuel PARISIS



## ANNEXE A LA DECISION N° 2026-06

La présente annexe délimite les actes de gestion intégrés au périmètre de délégation tel que mentionné à l'article 1 de la décision référencée, étant rappelé que la liste attachée est réputée exhaustive.

### 1 Courriers

- Tous les courriers traités par l'unité de gestion à l'exception de ceux ayant un caractère décisives destinés :
  - aux élus et personnalités ;
  - aux collectivités territoriales ou locales ;
  - au Crous ou ministères ;
  - au rectorat.

### 2 Actes administratifs

- Actes relatifs aux marchés publics
  - Demande de précisions
  - Demande de communication des rejets des offres
  - Demande de communication des attestations fiscales et sociales
  - Certificat administratif
  - Décision de reconduction
  - Courrier de mis en demeure
  - Actes de sous-traitance
    - Actes relatifs aux projets immobiliers
      - déclaration préalable de travaux pour un montant inférieur à 10 000 euros HT
      - tous les procès-verbaux joints aux actes notariés et contrats
      - tous les actes relatifs à la réception et à la fermeture des locaux
      - les permis de construire
      - certificat économie d'énergie
      - demande de subvention
      - convention APL

### 3 Actes d'ordonnancement

- Engagement juridique inférieur à 20 000 euros HT en fonctionnement et en investissement
- Constatation et certification du service fait sans limitation de montant dans le cadre du fonctionnement de la direction

### 4 Gestion du personnel

- Notes, attestations, lettres ou courriers ayant un caractère non décisive
- Autorisations de congés annuels ou d'absences des personnels (INCOVAR) à l'exception de celles relevant de l'activité syndicale
- Déclarations d'accident de travail
- Avis relatifs à l'évolution de carrière des personnels, aux renouvellements et fin de contrat, à l'entretien professionnel annuel, à l'organisation du temps de travail et aux déplacements.
- Etat de frais de mission

### 5 Stagiaires

- Attestations de présence
- Evaluation des stages.

### 6 Assurance

- Déclarations de sinistre à l'assureur et le suivi de la procédure d'indemnisation dans le cadre du fonctionnement de la Direction de la stratégie et du financement de l'immobilier

### 7 Plainte

- Dépôt de plainte dans le cadre de la Direction de la stratégie et du financement de l'immobilier au nom du Crous de Versailles après en avoir préalablement informé le Directeur général.